CRC - 015M
C. P. PL 74
Loi encadrement
étudiants étrangers

4 novembre 2024

# Mémoire

## Projet de loi 74
Loi visant principalement à améliorer
l'encadrement relatif aux étudiants étrangers

Alliance de l'industrie touristique du Québec

AQFORTH
Association québecoise de la formation en restauration, tourisme et hôtellerie

ARQ ASSOCIATION RESTAURATION QUÉBEC

CQRHT Conseil québécois des Ressources Humaines EN TOURISME

Institut de tourisme et d'hôtellerie Québec

# Table des matières

Sommaire ..... 3
1. Présentation des signataires ..... 4
2. Portrait de l'industrie touristique du Québec ..... 5
3. La formation en tourisme au Québec ..... 5
4. Pénurie de main-d'œuvre ..... 6
5. Impacts appréhendés du projet de loi 74 ..... 8
6. Recommandations ..... 9
7. Conclusion ..... 10
Annexe – Commentaires d'institutions d'enseignement ..... 11

# Sommaire

Ce mémoire est issu d'un travail de collaboration entre les partenaires touristiques suivants :

- Alliance de l'industrie touristique du Québec;
- Association québécoise de la formation en restauration, tourisme et hôtellerie;
- Association Restauration Québec;
- Conseil québécois des ressources humaines en tourisme;
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Le tourisme est un secteur économique des plus dynamiques. Il représente 5 % du PIB et se place en quatrième position des secteurs d'exportation au Québec. En 2023, le tourisme au Québec a généré des recettes de 16,7 G$, dont 4,1 G$ provenant des touristes internationaux. Les dépenses de ces derniers représentent une injection d'argent frais dans l'économie québécoise et contribuent au financement des projets majeurs, des services publics et des infrastructures du Québec.

Le tourisme est avant tout un secteur qui repose sur le contact humain. Afin de disposer d'une main-d'œuvre suffisante et qualifiée, des formations touristiques sont disponibles dans chaque région administrative du Québec pour répondre aux besoins diversifiés du secteur.

Depuis 2020, l'industrie touristique a eu à surmonter les défis liés à la pandémie de COVID-19 et à la pénurie de main-d'œuvre qui s'en est suivie. Même si le nombre de postes vacants a diminué dans le secteur touristique depuis la fin 2022, il demeure élevé malgré un resserrement du marché de l'emploi.

Pour limiter les effets de la pénurie de main-d'œuvre, plusieurs entrepreneurs ont fait appel à des travailleurs issus de différents volets de l'immigration. Les propositions du projet de loi 74 inquiètent l'industrie touristique qui y voit des défis importants au niveau de la formation en tourisme et de l'accès à une main-d'œuvre qualifiée.

C'est pourquoi il est recommandé au gouvernement :

1. D'exempter de restrictions à l'égard des étudiants étrangers les programmes de formation pour lesquels il y a minimalement un léger déficit de main-d'œuvre identifié par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
2. De s'assurer que l'application du projet de loi n'ait pas d'impact sur les programmes d'études du secteur touristique offert et que la formation demeure disponible et accessible pour conserver l'attrait et la rétention des talents locaux;
3. D'offrir un meilleur arrimage des besoins de main-d'œuvre qualifiés en concentrant et structurant l'offre de formation sur l'ensemble du territoire pour permettre de combler les écarts de compétences dans les secteurs en demande.

# 1. Présentation des signataires

### Alliance de l'industrie touristique du Québec

Représentant plus de 12 000 entreprises et 50 associations touristiques régionales et sectorielles, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (Alliance) est la fédération provinciale d'affaires spécialisée en tourisme la plus importante au Canada. Elle incarne la volonté du secteur privé et associatif de valoriser la contribution significative du secteur économique touristique à la vitalité des régions tout en portant la parole au nom de ses membres.

### Association québécoise de la formation en restauration, tourisme et hôtellerie

L'Association québécoise de la formation en restauration, tourisme et hôtellerie (AQFORTH) est le regroupement des établissements d'enseignement (public ou privé) de niveau secondaire, collégial et/ou universitaire, qui offre au moins un programme conduisant à un diplôme d'études sanctionné soit par le ministère de l'Éducation et/ou de l'Enseignement supérieur du Québec dans le domaine de l'alimentation, du tourisme, de la restauration et/ou de l'hôtellerie.

### Association Restauration Québec

L'Association Restauration Québec (ARQ) a pour mission de fournir à l'ensemble des établissements de restauration membres à travers le Québec des services complets d'information, de formation, de rabais, d'assurances et de représentation gouvernementale. L'ARQ consacre ses efforts à rassembler et à sensibiliser tous ces intervenants aux causes qui leur sont communes. Chaque action posée par l'ARQ a pour finalité de contribuer à l'essor de ses membres et de les aider à relever de nouveaux défis.

### Conseil québécois des ressources humaines en tourisme

Le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) a pour mission d'assurer une surveillance vigilante de l'évolution de la main-d'œuvre en tourisme et favoriser la concertation des associations, des travailleurs et des entreprises afin d'arriver à des consensus qui permettront de poser des actions communes et structurantes pour relever les défis RH de l'industrie touristique.

### Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Depuis plus de 50 ans, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) est la référence au Canada en matière de formation spécialisée dans les domaines du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et de la sommellerie. Répondant aux plus hauts standards de l'industrie, il est la seule école au pays à offrir des programmes dans les trois ordres d'enseignement (professionnel, technique et universitaire). Doté d'installations uniques, dont un hôtel-école, deux restaurants d'application pédagogique et un bar, il compte deux unités de recherche

(GastronomiQc Lab et ExperiSens) et un centre d'expertise. En plus de ses formations diplômantes, l'ITHQ propose aussi des formations aux professionnels, des services aux entreprises et aux institutions, ainsi que des ateliers au grand public (Ateliers SAQ par ITHQ).

## 2. Portrait de l'industrie touristique du Québec

Le tourisme est un secteur économique des plus dynamiques et représente 5 % du PIB du Québec. Selon les données du ministère du Tourisme du Québec, plus de 62 millions de visiteurs ont voyagé au Québec au cours de l'année 2023, dont 8 millions étaient des touristes résidant à l'extérieur de la province. Cette activité a généré des recettes de 16,7 G$, dont 4,1 G$ provenant des touristes internationaux. Le tourisme se place en quatrième position des secteurs d'exportation au Québec, derrière l'aéronautique, l'aluminium et le minerai de fer. Les dépenses des touristes internationaux représentent une injection d'argent frais dans l'économie québécoise et contribuent au financement des projets majeurs, des services publics et des infrastructures du Québec.

Pour accueillir ces visiteurs et leur faire vivre des expériences et découvertes mémorables, le Québec dispose de près de 24 000 entreprises, soit l'équivalent de 9 % du nombre total d'entreprises au Québec. Pour mener à bien les activités de ces entreprises, l'industrie touristique s'est appuyée sur une main-d'œuvre de 407 000 employés, dont plus de la moitié des postes sont situés à l'extérieur de Montréal et de Québec.

Le Québec attire de plus en plus de visiteurs internationaux grâce à la diversité de ses offres touristiques, allant de l'agrotourisme et du tourisme gourmand au secteur de plein air et d'aventure. Avec ses paysages variés, ses fermes et vignobles accueillants, la province séduit les amateurs de produits locaux et de saveurs uniques qui peuvent découvrir la richesse du terroir québécois. Parallèlement, les vastes espaces naturels du Québec offrent un terrain de jeu exceptionnel pour les passionnés d'activités de plein air promettant une immersion authentique et dynamique au cœur d'une nature préservée.

## 3. La formation en tourisme au Québec

Le tourisme est avant tout un secteur qui repose sur le contact humain, où chaque interaction et chaque rencontre enrichit l'expérience des visiteurs curieux qui découvrent des cultures, échangent avec les habitants et tissent des liens uniques. L'industrie touristique est soutenue par un ensemble de travailleurs aux compétences variées, réparti à travers la province, pour offrir des aventures enrichissantes et de qualité.

Afin de disposer d'une main-d'œuvre suffisante et qualifiée, 69 institutions d'enseignement publiques et privées, réparties dans les 17 régions administratives

du Québec, offrent des cours, des formations et des spécialisations aux niveaux professionnel, collégial et universitaire, répondant ainsi aux besoins diversifiés du secteur touristique.

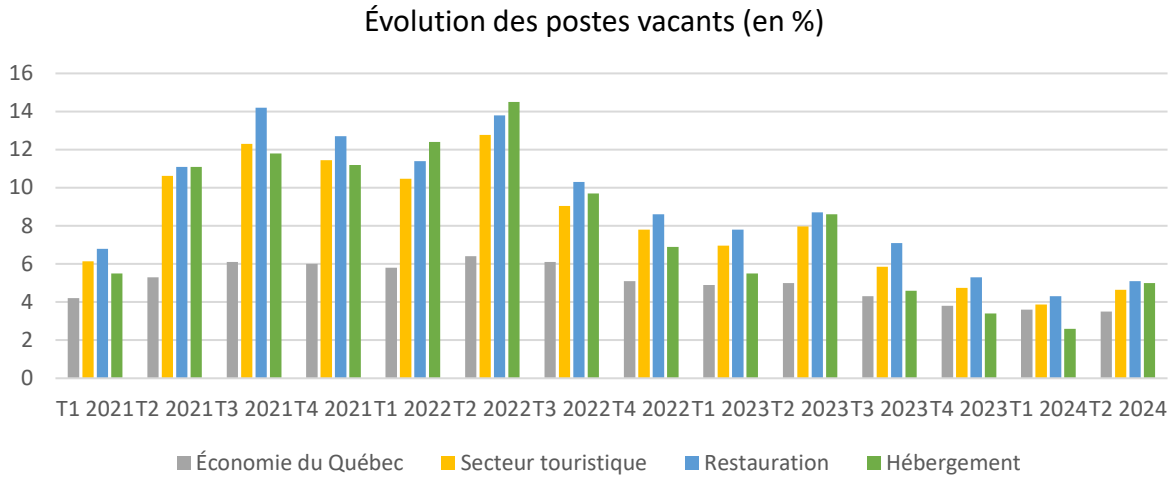
À titre indicatif, pour la période 2017-2022 et pour le niveau collégial seulement, c'est 3 700 étudiants en tourisme qui ont obtenu leur diplôme dans une institution d'enseignement. Principalement des jeunes, mais aussi de provenance variée, ces diplômés sont les piliers de la qualité des services et de l'accueil de demain, assurant ainsi un avenir prometteur au secteur touristique.

Il est essentiel de maintenir des programmes de formation en tourisme dans les régions et à travers le Québec afin de soutenir le développement de ce secteur sur l'ensemble du territoire. En offrant ces cours localement, on favorise l'accès à une main-d'œuvre qualifiée partout, contribuant ainsi à dynamiser les économies régionales et à répondre aux besoins spécifiques de chaque communauté. Ces formations locales permettent aux jeunes de se former sans quitter leur milieu, renforçant ainsi le lien entre les talents locaux et leur région, tout en préservant l'authenticité de l'accueil et la diversité des expériences touristiques offertes aux visiteurs.

## 4. Pénurie de main-d'œuvre

Depuis 2020, l'industrie touristique a eu à surmonter les défis liés à la pandémie de COVID-19 et à la pénurie de main-d'œuvre qui s'en est suivie. Les entrepreneurs touristiques québécois font partie du secteur économique qui a le plus souffert de ces situations qui ont miné les activités, ont fait fondre les revenus et ont bouleversé l'offre de service et les habitudes des clientèles. De plus, pour combler ses besoins de main-d'œuvre, l'industrie a dû embaucher des travailleurs non formés, ce qui a réduit la productivité des entreprises.

L'évolution des postes vacants présentée ci-dessous illustre l'ampleur de la pénurie de main-d'œuvre pour l'industrie touristique.




Statistique Canada, Tableau 14-10-0442-01 Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon le sous-secteur de l'industrie, données trimestrielles non désaisonnalisées.

Les années 2021 et 2022, durant la pandémie de COVID-19, ont été particulièrement brutales alors que le secteur touristique avait deux fois plus de postes vacants comparativement à l'ensemble de l'économie québécoise. À partir de la fin 2022, il y a eu un resserrement du marché du travail et le nombre de postes vacants a diminué dans le secteur touristique, mais il est demeuré supérieur à celui de l'ensemble du Québec. Cette baisse de postes vacants s'explique également par le fait que les entreprises ont réduit leur offre (heures d'ouverture, services offerts, etc.) parce qu'elles n'avaient plus espoir de pourvoir ces postes. Encore aujourd'hui, malgré le resserrement du marché de l'emploi, les entreprises sont peu portées à ouvrir davantage de postes pour revenir à l'offre prépandémique. De plus, les années 2023 et 2024 ont été particulièrement marquées par l'inflation, l'augmentation des taux d'intérêt et la hausse des différents coûts d'exploitation, ce qui a diminué la pression sur les besoins de main-d'œuvre en raison du ralentissement des dépenses des consommateurs dans certains secteurs.

Toutefois, l'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre demeure d'actualité, le CQRHT évalue le nombre de postes vacants à près de 18 000 actuellement. À cela s'ajoute l'augmentation des prix des expériences touristiques qui pousse la clientèle touristique locale et internationale à des exigences plus élevées en matière de qualité et, par conséquent, de formation de la main-d'œuvre. Parallèlement, l'arrivée au Québec du Guide Michelin apportera des défis et une rigueur nécessitant des formations adaptées à être offertes par des enseignants-experts partout à travers le Québec, en régions aussi bien qu'en milieu urbain.

# 5. Impacts appréhendés du projet de loi 74

Le projet de loi 74 s'inscrit dans le souhait exprimé du gouvernement de ralentir l'arrivée d'immigrants au Québec. Les différents programmes d'immigration en place font tous l'objet de discussion afin de revoir les taux annuels. L'Alliance et ses partenaires comprennent que l'augmentation rapide de la population issue de l'immigration peut causer une pression importante sur différents aspects de la société québécoise et que limiter les entrées devient nécessaire.

Cependant, le gouvernement doit prendre en considération la réalité et les besoins du secteur touristique en matière de main-d'œuvre. Pour limiter les effets de la pénurie de main-d'œuvre, plusieurs entrepreneurs ont fait appel à des travailleurs issus de volets de l'immigration. Les immigrants temporaires, les demandeurs d'asile ou les étudiants internationaux viennent souvent compléter les besoins en entreprise et ainsi permettre à un restaurant d'augmenter ses heures d'ouverture ou à un hôtel de compléter l'entretien de ses chambres.

Le projet de loi 74 propose de donner plus de pouvoirs au gouvernement pour limiter le nombre d'étudiants étrangers. Même si le gouvernement ne mentionne pas de maximum dans son projet de loi, ses propositions inquiètent l'industrie touristique qui y voit des défis importants au niveau de la formation en tourisme, non seulement de ces derniers, mais également de celle de nos étudiants québécois et de la disponibilité d'une main-d'œuvre compétente et qualifiée partout au Québec.

Le projet de loi 74 causera une difficulté supplémentaire pour avoir accès à une main-d'œuvre qualifiée selon les normes québécoises et nécessaire aux entreprises. L'absence de balise dans les pouvoirs accordés au gouvernement pourra nuire à la prévisibilité pour les employeurs touristiques et des maisons d'enseignement puisque le gouvernement pourra modifier, sans nécessairement donner de préavis, les seuils d'étudiants internationaux admissibles.

L'Alliance et ses partenaires considèrent que le projet de loi 74 peut avoir des impacts sur :

### La formation en tourisme

En limitant le nombre d'étudiants étrangers, le gouvernement pourrait priver des établissements scolaires d'offrir des cours et des formations. La venue d'étudiants étrangers a déjà et permettra d'atteindre le nombre minimum d'étudiants nécessaires pour qu'un cours soit offert, et ce, particulièrement en région. Ces cours sont bénéfiques pour les étudiants locaux et ils leur permettent de demeurer dans leur région pour suivre leur formation. Le resserrement des critères nuira à la relève et affectera la vitalité des régions, des entreprises touristiques régionales et de leurs établissements de formation.

### Le bassin de main-d'œuvre

Les étudiants étrangers ont la possibilité de travailler 20 heures par semaine à l'extérieur des campus. De plus, les formations et les stages sur le marché du travail contribuent à leur intégration et participent aux efforts de francisation. Cette main-d'œuvre est précieuse pour bon nombre d'entreprises touristiques, car elle permet de pourvoir des postes souvent difficiles à pourvoir et de compléter des horaires, en particulier durant les périodes de grande affluence. Sans leur contribution, c'est le service à la clientèle qui en souffrira et c'est le déroulement des activités qui perdra de sa fluidité. Limiter l'accès à ce bassin de main-d'œuvre serait un coup supplémentaire à encaisser pour les entrepreneurs qui se démènent pour trouver des employés.

# 6. Recommandations

### Assouplir les restrictions selon les besoins sectoriels

Il est recommandé au gouvernement d'offrir de la flexibilité aux secteurs en pénurie de main-d'œuvre en adaptant ses exigences au besoin du marché. Les programmes de formation, pour lesquels il y a minimalement un léger déficit de main-d'œuvre identifié par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, devraient être exemptés de restriction à l'égard des étudiants étrangers.

### Soutenir la viabilité des programmes

Il est recommandé au gouvernement de s'assurer que l'application du projet de loi n'ait pas d'impact sur les programmes d'études du secteur touristique offert et que la formation demeure disponible et accessible pour conserver l'attrait et la rétention des talents locaux. Cette main-d'œuvre participe à la vitalité économique et touristique des grands centres et des régions et ne doit pas être ciblée dans l'application future du projet de loi. De plus, les étudiants étrangers contribuent à conserver les enseignants qualifiés qui sont indispensables à l'enseignement des étudiants québécois.

### Offrir de la formation pour répondre au besoin du marché

Le gouvernement peut contribuer à offrir un meilleur arrimage des besoins de main-d'œuvre qualifiés en concentrant et structurant l'offre de formation sur l'ensemble du territoire. Un jumelage de la formation et des besoins permettrait de combler les écarts de compétences dans les secteurs en demande, d'assurer une main-d'œuvre qualifiée et de soutenir la compétitivité de l'industrie touristique à long terme.

# 7. Conclusion

Les étudiants étrangers qui viennent au Québec ont à leur avantage une offre de formation en tourisme diversifiée et de haute qualité. Cette formation joue un rôle clé pour le développement des activités touristiques et la vitalité des régions. Les étudiants étrangers contribuent de manière significative en permettant de maintenir ces programmes de formation partout au Québec, garantissant ainsi un accès local aux compétences nécessaires. Dans un contexte où l'industrie touristique demeure affectée par la pénurie de main-d'œuvre, l'accès à tous les bassins de travailleurs, y compris les étudiants étrangers, est crucial pour limiter les impacts et soutenir la croissance économique dans toutes les régions du Québec.

Le projet de loi 74 répond à la vision du gouvernement en matière d'immigration, mais il se doit de prendre en compte la réalité de l'industrie touristique. Le tourisme est une source de revenus pour le gouvernement et tout ce qui affecte ses activités vient réduire les bénéfices que la population québécoise peut en retirer. L'industrie touristique du Québec a su prouver son dynamisme et sa résilience, et les entrepreneurs passionnés qui l'animent continueront d'offrir des expériences inoubliables aux visiteurs désireux de découvrir toutes les richesses de notre territoire.

## Annexe – Commentaires d'institutions d'enseignement

*« Pour les trois programmes (technique de gestion hôtelière, Gestion d'un établissement de restauration et Techniques de tourisme), la baisse d'étudiants internationaux occasionnera une baisse de clientèle globale qui pourrait mettre en péril la survie de certains programmes. Nous pourrions, entre autres, envisager la fin du programme de Gestion d'un établissement de restauration. »*

*« La quasi-totalité de nos élèves travaillent 20 heures par semaine durant leur formation. Ces emplois sont pour la grande majorité dans le domaine alimentation et tourisme (THR). »*

*« Nos groupes étant composés en moyenne à environ 30% d'élèves internationaux, l'impact est majeur sur la décision de démarrer un groupe ou non. Aussi, les impacts touchent également les élèves québécois qui sont inscrits à ces mêmes formations et pour lesquels le départ du groupe leur permet de se former. Nous avons 35 enseignants qui travaillent à plein temps. Si nous perdons ces élèves internationaux, entre 10 et 15 pourraient se retrouver sans emploi ou avec une tâche d'enseignement réduite. La moitié de nos enseignants sont issus de l'immigration et sont des modèles pour ces élèves. Nous avons également un enseignant qui a récemment intégré l'équipe via un visa étude-travail. »*

*« La majorité de nos étudiants en technique de tourisme ont fait leurs études ou font actuellement leurs études dans le but de rester au Québec et de poursuivre dans leur milieu de travail actuel surtout pour ceux qui sont en apprentissage en milieu de travail. »*

*« C'est près du tiers voir des 2/3 de nos étudiants de ces programmes qui viennent de l'international. Les dernières annonces de l'immigration risquent d'avoir un impact considérable sur notre recrutement principalement en France. »*

*« En fait, tout programme confondu, notre clientèle internationale représente 10% de nos étudiants. Alors, forcément, les annonces de l'immigration, lorsqu'elles sont défavorables aux étudiants internationaux, ont forcément un impact sur notre cégep. »*

*« Au 1er cycle, jusqu'à avant Covid, les étudiants qui déposaient une demande d'admission basé sur des Études hors-Québec oscillait autour de 30% des demandes d'admissions. Dans les deux dernières années ça représente 45% de nos demandes d'admission. Au 2e cycle, une baisse significative des étudiants étrangers rendrait le programme très vulnérable et il est possible de devoir de fermer plusieurs cours optionnels et la baisse de la charge de plusieurs professeurs. »*

*« Nous avons vu une augmentation importante des étudiants étrangers inscrits dans nos programmes, particulièrement dans les deux dernières années. […] Pour ce qui concerne les cycles supérieurs (2e et 3e cycles), 66% de nos effectifs sont des étudiants internationaux. »*

*« Les impacts de ce projet de loi devraient surtout nous impacter aux cycles supérieurs. En effet, une réduction des effectifs d'étudiants étrangers risque d'influencer le bon déroulement de nos cours et programmes puisqu'on nous impose un nombre minimum d'inscriptions pour que nos cours démarrent. […] Ceci affecterait potentiellement le cheminement des étudiants, ou la tâche des professeur.es. »*

*« Nous complétons certaines cohortes avec les élèves étrangers. Si le nombre de ces élèves est restreint, nous pourrions avoir de la difficulté à confirmer le même nombre de groupes qu'actuellement. Ce faisant, j'aurai moins d'heures à offrir et les derniers enseignants de la liste auront de plus petits contrats, voir pas de contrat du tout. »*

*« Depuis les 5 dernières années les inscriptions au parcours 3 ans sont de plus en plus difficiles à aller chercher sur le plan local. Il est vital pour nous de pouvoir compter sur le programme de mobilité afin de conserver notre programme et nos enseignants. Nous devrons surement nous départir de 2 enseignantes sur 6, si nous perdons les étudiants en mobilité. »*